

Séance du 18 juin 2020

L'an 2020 et le 18 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de Madame VAUTRELLE Eva.

Présents : Mmes : COUTANT Sophie, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, VAUTRELLE Eva, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROSET José à M. GILLAIN Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 12/06/2020

Date d'affichage : 12/06/2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Eprenay
le : 10/07/2020

et publication ou notification
du : 10/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme LAYAT Cloé

Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Vote des taux de fiscalité directe locale - 2020_D0039
- Mise en place du dispositif PayFip pour les factures émises par la collectivité - 2020_D0040
- Vote Compte de Gestion 2019 - budgets M14 et M49 - 2020_D0041
- Vote Compte Administratif 2019 - budgets M14 et M49 - 2020_D0042
- Affectation des résultats 2019 sur BP 2020 en M14 - 2020_D0043

- Vote du BP 2020 en M14 - 2020_D0044

- Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal et Vote du budget formation - 2020_D0045

- Désignation d'un représentant de la collectivité pour SPL-XDEMAT - 2020_D0046

- Précisions de montants pour 3 délégations - 2020_D0047

Vote des taux de fiscalité directe locale - réf : 2020_D0039

Madame le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit au taux 2020 de 21.27 %.

Madame le Maire propose de délibérer sur les taux des 2 taxes locales d'imposition pour l'année 2020. Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de conserver les taux des 2 taxes d'imposition, à l'identique de 2019, pour 2020. Cette proposition est soumise au vote.

A l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des 2 taxes locales d'imposition pour 2020 comme suit :

	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	19.81%
Taxe foncière (non bâti)	34.89%

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place du dispositif PayFip pour les factures émises par la collectivité - réf : 2020_D0040

La Commune de Bergères-les-Vertus émet chaque année des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la trésorerie. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par prélèvements automatiques récurrents, soit par chèques, soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la trésorerie.

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, pris en application de l'article L 1611-5-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), indique que les collectivités dont le montant des recettes est supérieur ou égal à 50 000 euros doivent proposer le paiement en ligne au plus tard le 1er juillet 2020.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met en oeuvre un traitement informatisé dénommé "PayFip" dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales.

PayFip est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire pour le paiement par carte bancaire, les tarifs en vigueur sont :

- pour les paiements inférieurs ou égaux à 20 euros : 0.20% du montant + 0.03 euros par opération
- pour les paiements supérieurs à 20 euros : 0.25% du montant + 0.05 euros par opération

Le Conseil municipal, afin de satisfaire cette obligation de généralisation de l'offre de paiement en ligne, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du paiement par internet et l'adhésion de la Commune de Bergères-les-Vertus au service PayFip, développé par la DGFIP
 - autorise madame le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du dispositif PayFip
 - la dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal, sur le chapitre 011
- A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte de Gestion 2019 - budgets M14 et M49 - réf : 2020_D0041

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 budget M14 présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de + 610 667.83 euros
- un déficit d'investissement de - 246 901.30 euros,

soit un résultat total de clôture 2019 de **+ 363 766.53 euros.**

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

Le Conseil Municipal accepte et vote, à l'unanimité, le compte de gestion **2019 budget M49** présenté par Monsieur Alain GORLIER, Comptable Public, Trésorerie d'Epernay Municipale, et qui fait ressortir, en résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement de **+ 56 615.79 euros**
- un déficit d'investissement de **- 62 912.19 euros,**

soit un résultat total de clôture 2019 de **- 6 296.40 euros.**

L'exactitude et la correspondance des sommes ont été constatées avec les résultats comptables de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote Compte Administratif 2019 - budgets M14 et M49 réf : 2020_D0042

Madame le Maire est sortie de la salle, elle ne présente pas le compte administratif et elle ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Les comptes rendus de séance

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jeannine MONCUIT, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Eva VAUTRELLE, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	323 833.36 €	507 104.12 €	+ 183 270.76 €
	Résultats antérieurs reportés BP 2019		427 397.07 €	+ 427 397.07 €
	Résultat à affecter	323 833.36 €	934 501.19 €	+ 610 667.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	845 749.30 €	710 871.83 €	- 134 877.47 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	112 023.83 €	/	- 112 023.83 €
	Solde global d'exécution	957 773.13 €	710 871.83 €	- 246 901.30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	50 785.00 €	42 069.00 €	-8 716.00 €
Résultats cumulés 2019		1 281 606.49 €	1 645 373.02 €	+ 363 766.53 €

Séance du 18 juin 2020 (suite)

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49		Dépenses	Recettes	Solde + ou -
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	29 208.09 €	109 971.20 €	+ 80 763.11 €
	Opérations d'ordre	68 586.00 €	44 438.68 €	- 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	/	/	/
	Résultat à affecter	97 794.09 €	154 409.88 €	+ 56 615.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2019	116 346.64 €	101 968.21 €	- 14 378.43 €
	Opérations d'ordre	44 438.68 €	68 586.00 €	+ 24 147.32 €
	Solde antérieur reporté BP 2019	72 681.08 €	/	- 72 681.08 €
	Solde global d'exécution	233 466.40 €	170 554.21 €	- 62 912.19 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/
Résultats cumulés 2019		331 260.49 €	324 964.09 €	- 6 296.40 €

1- constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Affectation des résultats 2019 sur BP 2020 en M14 - réf : 2020_D0043

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

BUDGET M14 / Exercice 2020

Après avoir approuvé, précédemment dans cette même séance, le compte administratif 2019, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 610 667.83 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 246 901.30 €
- un solde de restes à réaliser, en dépenses, au 31/12/2019 de - 8 716.00 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de cette section),

Décide, sur proposition du Conseil Municipal, et après un vote à l'unanimité, d'affecter au budget M14 de l'exercice 2020 le résultat comme suit

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	610 667.83 €
Affectation obligatoire c/1068	255 617.30 €
Solde disponible affecté comme suit Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	355 050.53 €

BUDGET M49

Le transfert de la compétence Assainissement a été effectué en date du 01.01.2020 à la Communauté d'Agglomération Epernay Côteaux et Plaine de Champagne.

Par conséquent, le budget Assainissement M49 a été dissous selon Délibération du 17.02.2020.

Le résultat de - 6 296.40 € sera donc reporté sur le budget primitif M14 (ligne D002).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du BP 2020 en M14 - réf : 2020_D0044

Après présentation des articles détaillés du Budget M14, le Conseil municipal, accepte et vote à l'unanimité :

- les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées au niveau du Chapitre pour le Budget 2020 en M14.

Les opérations sont données à titre indicatif pour le BP 2020 M14.

Le budget 2020 M14 est adopté, à l'unanimité des votes, pour

- la section fonctionnement (890 382 €) en dépenses et en recettes,

- la section d'investissement (1 054 587 €) en dépenses et en recettes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal et Vote du budget formation - réf : 2020_D0045

Les élus municipaux et communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote un montant de 500 euros pour le budget Formation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un représentant de la collectivité pour SPL-XDEMAT - réf : 2020_D0046

La commune de Bergères-les-Vertus a souhaité devenir actionnaire de la société publique locale SPL-XDEMAT (créée en 2012 par les Départements des Ardennes, l'Aube et la Marne) afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme X-Marchés, X-Actes...

Le Conseil municipal doit désigner un nouveau représentant de la collectivité : Madame Anne-Sophie VALLOIS est désignée à l'unanimité représentante de la collectivité pour SPL-XDEMAT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 18 juin 2020 (suite)

Précisions de montants pour 3 délégations - réf : 2020_D0047

Le Conseil municipal va préciser ici les montants qui apparaissent dans les 3 délégations suivantes :

16° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixé par le conseil municipal, soit 1 000 euros.

19° - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 4 600 euros.

25° - Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions, soit 50 000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants fixés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Une Réunion de la Commission Informatique et Communication est fixée au 3 juillet à 18h.

- Concernant le projet du pressoir, un relevé des altimétries est à effectuer, plusieurs demandes de devis vont être lancées.

- Un rafraîchissement du logement communal actuellement disponible est prévu pour la rentrée.

- Le Comité des Fêtes a convié à sa réunion du 17 juin le conseil municipal, divers sujets abordés dont les commandes de fleurs, A vos raclettes, 14 juillet...

- Monsieur Eric GILLAIN effectue une demande pour la Chasse pour un local afin de s'y réunir.

- Projet de pistes cyclables abordé entre Bergères-les-Vertus et Vertus - Blancs Côteaux.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 09/07/2020
Le Maire
Eva VAUTRELLE